

Instruction n° 2011-I-17 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
au 30 juin 2018

Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L. 513-28 et suivants du Code monétaire et financier et qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du **Groupe Crédit Mutuel CM11**.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat, d'informations relatives à la qualité des actifs financés.

Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 30 juin 2018.

1) Répartition par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
Créances commerciales	0 M €
Crédits à l'exportation	0 M €
Crédits de trésorerie	0 M €
Crédits à l'équipement	0 M €
Crédits investisseurs à l'habitat	31 001 M €
Crédits promoteurs	0 M €
Autres crédits	0 M €
TOTAL	31 001 M €

Types de contreparties	Encours
Sociétés non financières et entrepreneurs	0 M €
Particuliers	31 001 M €
Autres	0 M €
TOTAL	31 001 M €

Types de garanties	Encours
Garanties hypothécaires sur habitations	21 986 M €
Cautions délivrées par un établissement de crédit	9 015 M €
TOTAL	31 001 M €

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayé dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

	Prêts garantis par une hypothèque	Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit
Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours	Encours
Capital restant dû à la clôture de l'exercice	16 164 M €	6 724 M €
Produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	5 822 M €	2 291 M €
TOTAL	21 986 M €	9 015 M €

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
1993	0 M €	1	0 M €	0
1994	0 M €	1	0 M €	0
1996	0 M €	14	0 M €	0
1997	1 M €	55	0 M €	1
1998	4 M €	415	0 M €	3
1999	17 M €	1 566	0 M €	29
2000	37 M €	1 865	0 M €	20
2001	51 M €	1 908	1 M €	30
2002	96 M €	3 004	3 M €	128
2003	226 M €	6 309	21 M €	857
2004	494 M €	11 270	85 M €	2 853
2005	999 M €	17 664	228 M €	5 400
2006	1 373 M €	21 120	323 M €	6 279
2007	1 355 M €	19 795	285 M €	4 961
2008	824 M €	12 817	159 M €	2 955
2009	956 M €	13 436	289 M €	4 935
2010	1 763 M €	23 118	873 M €	13 719
2011	1 327 M €	16 891	552 M €	8 886
2012	1 192 M €	14 238	409 M €	5 618
2013	2 199 M €	22 683	1 138 M €	12 745
2014	2 028 M €	19 672	770 M €	8 531
2015	3 530 M €	28 022	2 060 M €	18 358
2016	2 308 M €	17 967	1 192 M €	10 562
2017	1 149 M €	8 140	594 M €	4 947
2018	57 M €	362	33 M €	263
TOTAL	21 986 M €	262 333	9 015 M €	112 080

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
0	4 M €	946	3 M €	664
1	69 M €	7 533	38 M €	4 101
2	174 M €	10 087	99 M €	5 701
3	277 M €	10 887	153 M €	5 923
4	385 M €	11 489	197 M €	5 710
5	527 M €	12 941	261 M €	6 133
6	655 M €	13 951	294 M €	5 918
7	907 M €	16 483	473 M €	8 024
8	992 M €	16 067	465 M €	7 226
9	1 087 M €	15 299	492 M €	6 633
10	1 144 M €	14 615	497 M €	6 008
11	1 180 M €	14 124	478 M €	5 254
12	1 541 M €	16 019	682 M €	6 884
13	1 602 M €	15 730	682 M €	6 503
14	1 463 M €	13 464	598 M €	5 352
15	1 290 M €	11 097	455 M €	3 842
16	1 196 M €	9 742	422 M €	3 329
17	1 798 M €	13 265	772 M €	5 609
18	1 681 M €	11 858	669 M €	4 725
19	1 175 M €	8 097	474 M €	3 219
20	616 M €	4 442	177 M €	1 276
21	486 M €	3 431	128 M €	913
22	621 M €	4 014	179 M €	1 162
23	604 M €	3 788	177 M €	1 095
24	400 M €	2 313	119 M €	705
25	81 M €	465	28 M €	151
26	8 M €	51	1 M €	7
27	11 M €	67	1 M €	7
28	7 M €	40	1 M €	4
29	4 M €	25	0 M €	2
30	1 M €	3	0 M €	0
TOTAL	21 986 M €	262 333	9 015 M €	112 080

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce et est noté Aa3 par Moody's et AA par DBRS. Tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul des ratios mentionnés à l'article R. 513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés au 1) et 5) :

Néant

II- Exposition sur les personnes publiques

Néant

III - Organismes de titrisation et entités similaires

Néant

IV- Valeurs de remplacement

Au 30 juin 2018, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH s'élèvent à 4 133 671 283 euros et sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 278 671 283 Euros
- Dépôts à terme des sommes reçues à titre de collatéral suite à l'activation du Pré-maturity Test : 3 855 millions d'euros. Ce placement auprès de la BFCM se présente sous forme d'un prêt avec un préavis de 2 jours.

V- Remboursements anticipés

Suite aux recommandations de la BCE, la méthodologie Groupe retenue pour le calcul des remboursements anticipés a évolué. L'objectif de cette évolution est de déterminer des taux prospectifs plus pertinents en fonction de scénarios de taux attendus et non plus de se baser uniquement sur l'historique constaté par le passé.

Cette nouvelle méthodologie Groupe, appliquée à la SFH depuis le 31/03/2018, distingue les rachats structurels (indépendant des conditions de marchés) des rachats conjoncturels (fonction de l'évolution des taux d'intérêts). La modélisation mise en place tient compte des taux de l'ensemble des contrats de crédits à l'habitat accordés et du scénario de taux TEC 10 retenu au niveau du scénario budgétaire du Groupe. Ce taux de rendement des emprunts d'Etat à 10 ans, pris en compte avec application d'un délais de 5 mois, constitue l'indice historiquement le mieux corrélé avec ce retard.

Il en résulte une matrice de taux exprimés en annuel glissant qui se présente de la manière suivante au 30 juin 2018 :

Année 1	6,60%
Année 2	5,44%
Année 3	5,07%
Année 4	4,82%
Année 5	4,69%
Année 6	4,63%
Année 7	4,56%
Année 8	4,48%
Année 9	4,42%
Année 10	4,36%

VI- Risque de taux et de change

Les conditions de fonctionnement de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH ne doivent pas, par principe, l'exposer à un risque de taux ou de change qui ne soit pas couvert par ailleurs.

Les fonds collectés par l'émission de titres sont reprêtés à la BFCM avec les mêmes caractéristiques de taux et de durée. L'actif et le passif sont ainsi parfaitement adossés en durée et en taux.

Le risque de taux se résume aux risques liés aux emprunts subordonnés et au placement des fonds propres.

Au 30 juin 2018, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan était de 30 millions d'euros pour une hausse des taux de 200pb.

La société pourrait être exposée à un éventuel risque de taux et de change en cas de défaillance de la BFCM. Dans ce cas, la société serait amenée à exercer sa garantie et deviendrait propriétaire des crédits à l'habitat. Les documents du programme d'émission permettent à Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH de mettre en place des mécanismes de couverture des risques de taux et de change (tels qu'une surcollatéralisation, la mise en place de réserves de trésorerie, des règles additionnelles de sélection sur les actifs éligibles ou tout autre mécanisme qui respecte les dispositions légales applicables aux sociétés de financement de l'habitat) et notamment de conclure des swaps spécifiques avec des contreparties devant satisfaire à des critères de rating précis pour la couverture de ces risques dès dégradation de la note de la BFCM.

Pour le risque de change, des swaps de devise ont été mis en place et la contrepartie de ces swaps est actuellement BFCM qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du programme d'émission : A (long terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) et A2 (long terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch.

En cas de dégradation de la note de la BFCM en dessous des seuils A (long terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) et A2 (long terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch, BFCM devra être remplacé par des contreparties éligibles.

Pour le risque de taux, conformément à la mise à jour du programme d'émission de Juillet 2015 et en accord avec les agences de notation, ce risque de taux potentiel par transparence est couvert par une adéquation naturelle de l'actif et du passif ainsi que par la surcollatéralisation. En effet, la très grande majorité (de l'ordre de 90 %) du coverpool est constituée de crédits à taux fixe, et ces actifs sont adossés au passif dans une proportion du même ordre par des émissions à taux fixes.

VII- Couverture du besoin de liquidité

L'article R.513-7 prévoit une obligation de couverture à tout moment des besoins de trésorerie à 180 jours de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH.

Les besoins de trésorerie s'entendent comme :

- * les flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur le passif
- * diminués des flux prévisionnels d'intérêt et de principal sur les actifs de remplacement et sur les actifs reçus à titre de garantie
- * diminués (ou augmentés suivant le cas), des montants à payer (ou à recevoir) afférents aux instruments financiers à terme visés à l'article L.513-10.

Ce besoin net de trésorerie est aujourd'hui couvert par le montant déposé dans le Cash Collateral Account suite à l'activation du Pre-Maturity Test. Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH bénéficie en effet d'une mise à disposition de liquidité permettant de couvrir intégralement les tombées de principal des émissions à venir au cours des 9 prochains mois.

Au 30/06/2018, le montant de liquidité mis à disposition de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH est de 3 855 000 000 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.